



AVIS DE COURSE

Nom de la compétition : **FIFTY FIFTY SAIL**

Le 19 Septembre 2020 à LA TRINITE-SUR-MER

Régate mixte au profit d'un programme de reconstruction par la voile

Autorité Organisatrice (AO) : Société Nautique de La Trinité-sur-mer

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (lien internet Réglementation).
[DP]

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux IRC, Osiris Habitable, Multi 2000 et Sport Boat en double ou équipage.

L'équipage sera constitué de 50 % de femme et 50 % d'homme.

3.2 Le bulletin d'inscription ainsi que la liste d'équipage, le certificat de jauge et l'attestation d'assurance du bateau sont à compléter et à renvoyer ou à déposer, avant le **16 Septembre** à : MUSTO Store - 34 Cours des Quais - 56470 LA TRINITE SUR MER accompagnés du règlement des frais d'inscriptions à l'ordre de Fifty Fifty.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide, attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

3.4 le certificat de jauge pour les bateaux jaugés en IRC, Osiris Habitable

Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge 2020.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 2 millions d'euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

- 100 € par personne

50 € réservé au programme de reconstruction par la voile et 50 € pour une journée clés en main (petit-déjeuner, panier-mer pour le déjeuner, dîner et welcome bag offerts).

5. PROGRAMME

Samedi 19 Septembre 2020

- 11h00 : 1^{er} signal d'avertissement
- 16h00 : retour à terre
- 19h30 : Remise des Prix et Soirée des équipages

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront disponibles le 18 Septembre 2020.

7. PARCOURS

- 7.1 Le parcours sera de type côtier.
- 7.2 La zone de course se situera en Baie de Quiberon.

8. SYSTEME DE PENALITE

8.1 La RCV 44.1 sera modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

- un classement équipage en temps compensé pour les bateaux jaugés en IRC, Osiris Habitable
- un classement double en temps compensé pour les bateaux jaugés en IRC, Osiris Habitable
- un classement classe libre
- un classement Overall
- un classement pour toute classe monotype supérieur à 5 bateaux

10. PLACE AU PORT

Emplacement à flot gratuit du 18 au 19 Septembre 2020 sur demande.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course. (DP)

12. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES DE PROTECTION SOUS-MARINES

Les appareils de respiration sous-marine et les housses de protection sous-marines ou leur équivalent ne doivent pas être utilisés à proximité des quillards entre le signal préparatoire de la première course et la fin de la régata. (DP)

13. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. (DP)

14. PRIX

Des lots seront distribués comme indiqué dans les Instructions de Course.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Cyrille CREMADES

Tel : +33 (0)6 13 23 87 62

fiftyfiftysail@gmail.com